



Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies
Permanent Mission of the Principality of Monaco to the United Nations
866 U.N. Plaza, Suite 520 | New York, NY 10017 | Tel : (212) 832-0721 | Fax : (212) 832-5358

Sixième Commission
73^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York, 25 octobre 2018

Point 82 : Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-dixième session

Intervention de
M. Florian Botto
Deuxième Secrétaire

Monsieur le Président,

Ma délégation se joint aux nombreuses qui l'ont précédée pour saluer les travaux entrepris par les membres de la Commission du droit international et la contribution de la Commission au développement progressif du droit international et sa codification.

Ma brève intervention se concentrera sur la proposition, soutenue par plusieurs Etats membres, d'inscrire au programme de travail actuel la question intitulée « élévation du niveau de la mer au regard du droit international ».

La décision de la Commission du droit international de placer cette question à son programme de travail de long-terme avait été accueillie avec satisfaction.

Les éléments contenus à l'Annexe B du rapport de la Commission (A/73/10) fournissent déjà des pistes de réflexion intéressantes quant aux trois domaines principaux ayant été identifiés. Ma délégation se félicite d'avance des travaux que la Commission continuera d'entreprendre sur ces questions.

Au vu des menaces qui résultent de ce phénomène et des questions de nature juridique engendrées par l'élévation du niveau de la mer pour tout Etat et en particulier les Etats côtiers de faible élévation et les petits Etats insulaires en développement, ma délégation soutient la demande visant à ce que la CDI place cette question à son programme de travail actuel et l'examine avec urgence, si telle est effectivement la volonté de la Commission.

Je vous remercie.